

L'agriculture de l'Arc jurassien

Un regard transfrontalier

De part et d'autre de la frontière, le territoire de l'Arc jurassien est majoritairement recouvert par des forêts et des surfaces agricoles. Celles-ci sont composées en grande partie de prairies (60%). L'agriculture est diversifiée sur le territoire, mais la production bovine est dominante avec une localisation centrée sur les reliefs. Les vaches laitières représentent un tiers de l'effectif bovin et sont localisées à plus de 70% en France, portées par la production fromagère sous l'Appellation d'Origine Protégée (AOP).

L'Arc jurassien compte 16600 exploitations dont 7500 côté suisse. Ces dernières sont encore organisées selon une structure familiale et couvrent une surface de 30 hectares en moyenne. En France, avec 70 hectares en moyenne, les structures sont plus grandes et adoptent de plus en plus une forme sociétaire. En 2013, la production agricole de l'Arc jurassien emploie près de 30000 actifs.

Agriculture et forêt se partagent l'essentiel du territoire de l'Arc jurassien

L'Arc jurassien s'étend sur 22254 km², la Franche-Comté occupant les trois quarts du territoire. Si le massif jurassien a façonné des paysages similaires de part et d'autre de la frontière, des particularités apparaissent à l'échelle des cantons suisses et des départements français. Ainsi, l'Arc jurassien suisse est largement plus concerné que la Franche-Comté par la présence de nombreuses surfaces dites « improductives » (voir définition en page 6), avec notamment deux lacs de taille importante (lac Léman et lac de Neuchâtel) et de nombreuses terres inexploitées en zone de montagne. Le canton suisse du Jura se démarque, avec une surface improductive quasi nulle. En effet, ce canton possède relativement peu de lacs et cours d'eau, et les montagnes du massif du Jura, peu escarpées dans ce canton, permettent leur utilisation en estives.

S'étendant sur huit entités, le périmètre de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ) recouvre le territoire de la Conférence TransJurassienne (CTJ) : la région de Franche-Comté avec ses quatre départements (Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort), quatre cantons suisses : Vaud, Neuchâtel, Jura et la partie située au nord du canton de Berne (Jura Bernois - Bienne - Seeland).

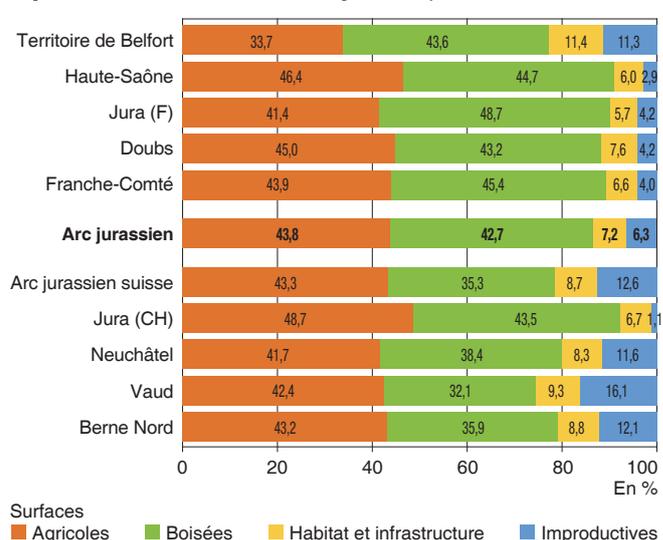
L'expression « Arc jurassien suisse » sera utilisée pour désigner la zone observée en Suisse.

L'Arc jurassien se caractérise par une forte présence forestière. Si en moyenne nationale, les taux de couverture forestière de la France et de la Suisse sont très proches (environ 31%), la Franche-Comté se démarque nettement plus que l'Arc jurassien suisse de sa moyenne nationale. En effet, avec 45%, la forêt est le premier mode d'occupation du sol côté français. La forêt couvre près de 35% du territoire côté suisse.

Avec une surface totale estimée à 9740 km² en 2013, les terres à vocation agricole sont toutefois le premier poste

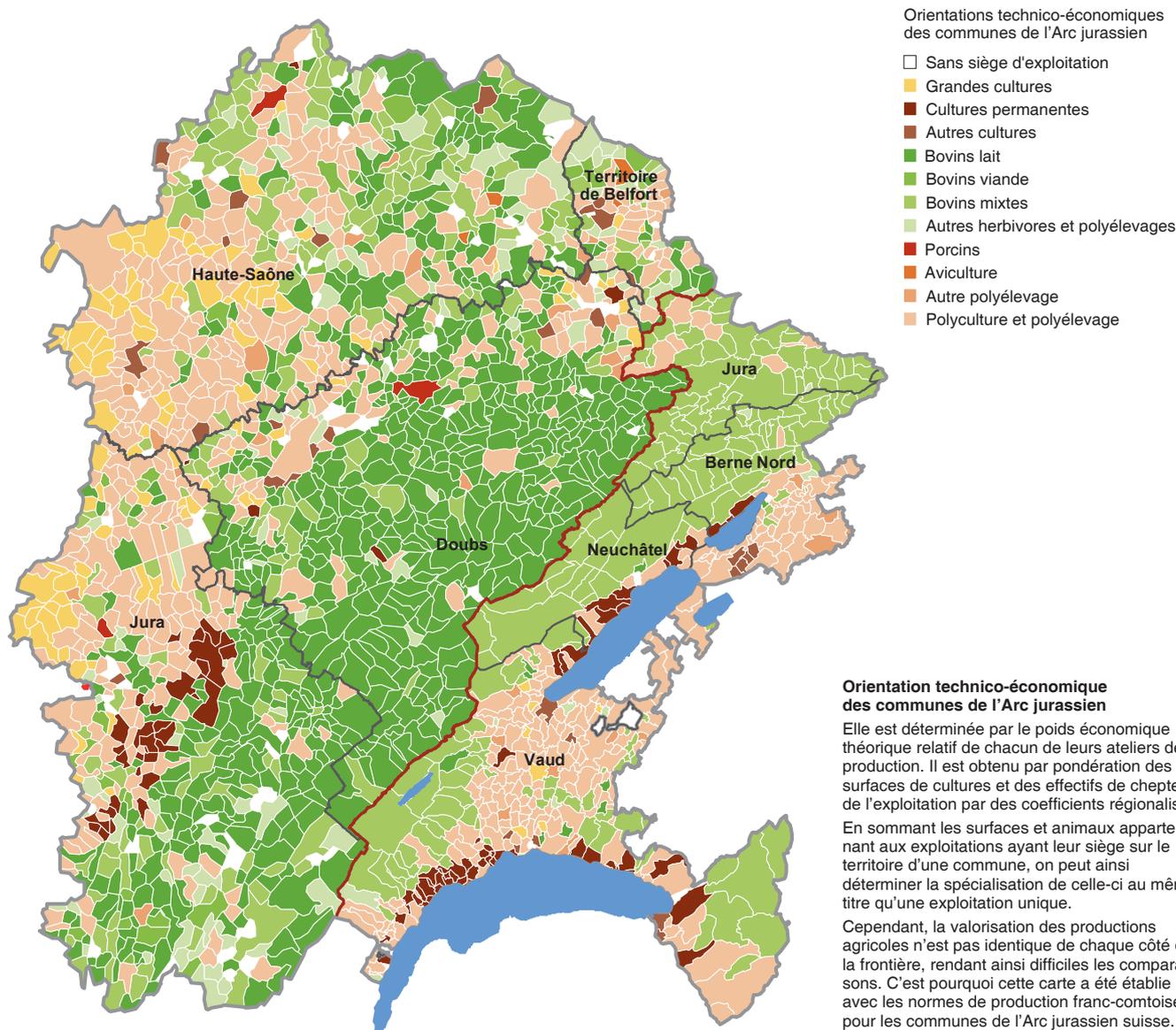
d'occupation du territoire de l'Arc jurassien. L'étendue de la Surface Agricole Utile (SAU), qui regroupe les cultures, les prairies et les alpages, est comparable, que l'on se situe d'un côté ou de l'autre de la frontière. Cette part est inférieure de dix points à la moyenne en France métropolitaine du fait du caractère forestier marqué de la Franche-Comté. A l'inverse, l'Arc jurassien suisse se démarque du reste du territoire helvétique par sa proportion de surface agricole. En effet, la présence de nombreux grands lacs et du massif des Alpes explique que les surfaces agricoles ne représentent que 36% du territoire suisse, ce rapport descendant même à un quart si l'on exclut les alpages. La part de la SAU est variable d'un canton ou d'un département à l'autre. Elle représente par exemple seulement un tiers de la superficie du Territoire de Belfort qui est très urbanisé mais près de la moitié du canton du Jura.

Répartition des surfaces dans l'Arc jurassien, 2013



Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle; OFS - Statistique de la superficie

Une majorité d'exploitations spécialisées dans l'élevage d'herbivores



Sources : Agreste - DRAAF Franche-Comté - Recensement agricole 2010 ; OFS - Recensement agricole 2010

Près de la moitié des exploitations agricoles de l'Arc jurassien sont spécialisées dans l'élevage d'herbivores, principalement de bovins. L'élevage bovin est ainsi l'activité principale de 43% des exploitations de la zone.

Cette activité est largement dominante dans l'ensemble du massif jurassien mais la spécialisation des élevages diffère de part et d'autre de la frontière. En Franche-Comté, les élevages bovins sont en effet le plus souvent spécialisés dans la production laitière où ils représentent plus de 37% des exploitations. Dans le département du Doubs en particulier, six exploitations sur dix sont spécialisées dans

la production laitière. Du côté de l'Arc jurassien suisse, où le lait est moins bien valorisé, la vente de viande vient souvent compléter le revenu de l'éleveur. Ainsi, les élevages combinant les deux types d'élevage de bovins sont aussi nombreux que ceux qui sont spécialisés dans la production laitière. Dans le canton du Jura, les élevages bovins mixtes sont même deux fois plus nombreux que ceux qui sont spécialisés en lait ou en viande.

D'un côté et de l'autre de la frontière, lorsqu'on s'éloigne de cette zone montagneuse, les cultures végétales prennent une place de plus en plus importante dans l'activité agricole. Que ce soit en

Haute-Saône ou dans la partie nord du canton de Berne, une exploitation sur cinq n'est pas spécialisée et pratique la polyculture et le polyélevage. Les grandes cultures constituent l'activité principale de 12% des structures agricoles de l'Arc jurassien. Elles sont localisées en plaine, dans le Finage et la plaine grayloise côté français, dans les cantons de Vaud et de Berne côté suisse. Plus localisées et réparties équitablement entre la zone AOP du département français du Jura et les abords du lac Léman dans le canton de Vaud, près de 9% des exploitations de l'Arc jurassien sont spécialisées en viticulture.

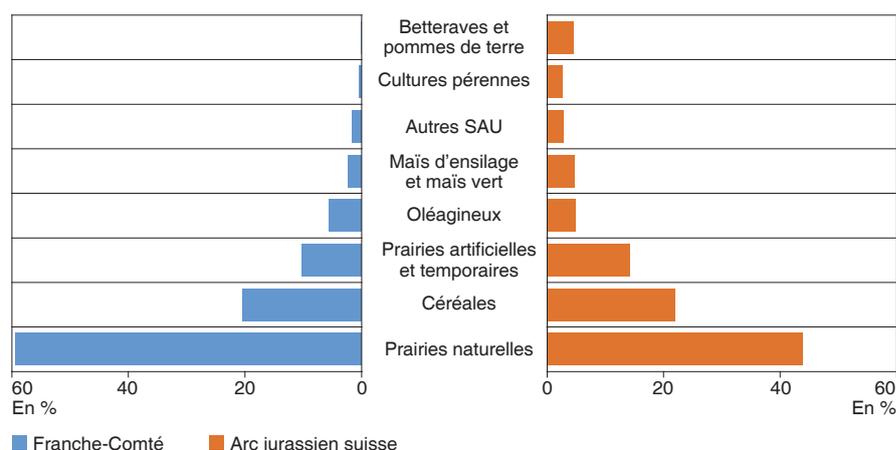
L'Arc jurassien est une région principalement herbagère

Avec de nombreuses prairies et des estives en zone de montagne, les terres agricoles de l'Arc jurassien sont largement utilisées pour la production fourragère. En 2013, la surface agricole utilisée dans l'Arc jurassien est composée aux deux tiers de prairies naturelles ou temporaires, avec une proportion plus importante en Franche-Comté (70%) que dans l'Arc jurassien suisse (58%). Cette spécialisation est particulièrement marquée dans le département du Doubs et le canton de Neuchâtel, où 85% de la SAU est constituée de surfaces en herbe.

Qu'elles soient naturelles ou artificielles, les prairies gagnent du terrain ces dernières années. Entre 2000 et 2013, leur surface a progressé de 3,7%, cette hausse étant un peu plus rapide côté français. En effet, sous l'impulsion engendrée par le dynamisme des productions fromagères sous AOP, notamment du Comté, dont les cahiers des charges imposent une alimentation à partir d'herbe et de foin et un système d'exploitation peu intensif, les surfaces en herbe progressent. Au total, avec de nombreuses surfaces en herbe ou dédiées aux cultures fourragères (maïs pour l'ensilage essentiellement), près de 70% de la surface agricole de l'Arc jurassien est consacrée à l'alimentation du bétail.

Les grandes cultures (céréales, oléagineux, pommes de terre, betteraves...) sont néanmoins bien présentes dans l'Arc jurassien. Elles sont implantées principalement dans les plaines, à l'ouest de la Franche-Comté et dans la moitié sud-est de l'Arc jurassien suisse, en particulier dans le canton de Vaud. Les céréales représentent ainsi un cinquième de la surface agricole de l'Arc jurassien, avec des parts similaires de chaque côté de la frontière. Les surfaces céréalières sont en net recul depuis le début des années 2000 dans l'Arc jurassien suisse (-20% en 13 ans) et laissent la place à des cultures diversifiées. Elles ont en revanche progressé de 6% en Franche-Comté sur la même période. Les surfaces cultivées en oléagineux (principalement le colza) couvrent 5% de la SAU de l'Arc jurassien. Elles sont en expansion ces dernières années, en particulier en Franche-Comté. L'agriculture de l'Arc jurassien suisse se distingue par une présence importante de surfaces emblavées en betteraves

Des prairies naturelles prédominantes dans les paysages agricoles de l'Arc jurassien, 2013



Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle ; OFS - Relevé des structures agricoles

et en pommes de terre, cultivées dans des bassins de production spécialisés, notamment au nord de la zone. En Franche-Comté, l'agriculture est moins diversifiée et s'est spécialisée autour des productions animales en lien avec les productions fromagères sous AOP.

Les cultures permanentes (vignes, arbres fruitiers...) représentent quant à elles 9100 hectares (1% de la SAU) dont 5800 hectares côté suisse, exploitées quasi exclusivement en vigne. La viticulture de l'Arc jurassien est concentrée dans le canton de Vaud et, dans une moindre mesure, dans le département français du Jura (2300 hectares), avec des vins figurant parmi les plus anciennes AOP françaises.

La filière animale est dominée par les bovins

Avec une valeur de production annuelle équivalente à l'ensemble des filières végétales, la production bovine, notamment pour la production de lait, est l'activité dominante de l'Arc jurassien. Fort de près de 880 000 têtes, l'élevage bovin représente ainsi près de 87% des Unités de Gros Bétail (UGB) présents dans les exploitations de la zone. Les UGB permettent de comparer des animaux d'espèces différentes.

Les vaches laitières représentent un tiers de l'effectif bovin (environ 200 000 vaches en Franche-Comté et 80 000 dans l'Arc jurassien suisse). En prévision de la fin des quotas laitiers au 31 mars 2015, la production laitière de la Franche-Comté s'est développée ces dernières années. Le nombre de vaches laitières a ainsi

progressé de 4,5% entre 2011 et 2013 dans la région, contre une augmentation moyenne de 1% en France.

Les trois-quarts des vaches laitières franc-comtoises sont élevés dans les départements du Doubs et du Jura, au sein de l'aire de production des fromages sous AOP. La répartition des élevages laitiers est plus homogène dans l'Arc jurassien suisse, seul le canton de Vaud se détache avec deux fois plus d'animaux que les trois autres cantons. Imposées par les cahiers des charges des fromages sous AOP, notamment celui du Comté, les vaches de race Montbéliarde sont largement dominantes en Franche-Comté (plus de 95% du cheptel bovin). Pour des raisons historiques, les vaches Simmental sont également autorisées pour des productions sous AOP. Elles sont toutefois très marginales et essentiellement présentes dans le département du Jura. L'Arc jurassien suisse possède également plusieurs AOP fromagères sur son territoire, mais au contraire des AOP françaises, elles n'imposent pas de race de vaches particulière. La race Simmental, originaire du canton de Berne et autrefois dominante dans l'Arc jurassien suisse, est désormais plus marginale. Elle a été remplacée par les races Red Holstein (ou des croisements avec celle-ci), Montbéliardes, Holsteins et Brunnes.

La filière viande bovine tient une place secondaire dans l'Arc jurassien. Avec un tiers des vaches qui sont des nourrices, les départements de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et le canton du Jura sont cependant plus orientés vers la production de viande que le reste du territoire de l'Arc jurassien.

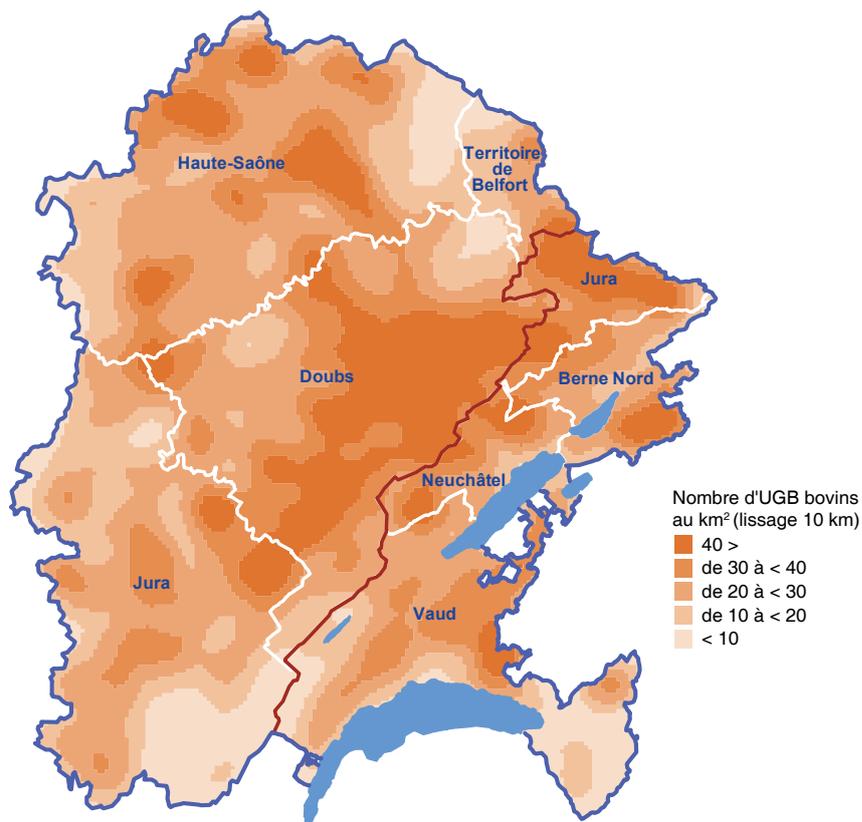
La filière porcine mise sur la qualité et des produits de tradition

Avec 222 000 animaux en 2013, l'espèce porcine est la deuxième espèce d'élevage de l'Arc jurassien. Si la répartition de ces animaux est équitable de part et d'autre de la frontière, leur importance relative diffère entre l'Arc jurassien suisse (9% des UGB) et la Franche-Comté (6% des UGB). Le Nord du canton de Berne et le canton de Vaud cumulent 80% de l'effectif porcine de l'Arc jurassien suisse. En Franche-Comté, deux porcs sur trois sont élevés dans le Doubs ou le Jura. L'élevage porcine s'est en effet historiquement développé près des fromageries afin de valoriser le petit lait, coproduit de la fabrication des fromages, dans l'alimentation des porcs à l'engraissement.

La tradition de produits fumés et séchés est présente de chaque côté de la frontière. En Franche-Comté, deux produits fumés traditionnels (saucisses de Morneau et de Montbéliard) sont produits sous Indication Géographique Protégée (IGP). Depuis 2010, la Franche-Comté possède également une IGP pour sa viande de porcs élevés au petit lait. Sans disposer d'une telle filière sous signe de qualité, l'Arc jurassien suisse se démarque par ses élevages de cochons laineux, notamment dans le canton de Neuchâtel.

L'élevage d'équidés est assez répandu en Franche-Comté. Une exploitation agricole sur cinq en élève. Souvent, il s'agit de très petits ateliers. L'élevage de chevaux comtois, dont la Franche-Comté est le berceau de la race, explique que plus d'un cheval sur trois est de race lourde. Avec près de 18 000 animaux, l'élevage équin tient une place encore plus importante dans l'Arc juras-

Une concentration de bovins sur les reliefs de l'Arc jurassien, 2013



Sources : Agreste - DRAAF Franche-Comté ; OFS

sien suisse. C'est notamment le cas dans le canton du Jura, réputé pour sa tradition d'élevage chevalin et plus particulièrement le Franches-Montagnes, la seule race chevaline suisse.

Le cheptel ovin, en perte de vitesse ces dernières décennies, représente seulement 1,2% des UGB de l'Arc jurassien. Il s'agit presque exclusivement d'élevage pour la viande. L'élevage caprin est au contraire en progression, mais reste néanmoins marginal.

La production avicole de l'Arc jurassien est également marginale à l'échelle de

chaque pays, même si elle est plus présente en Suisse. Elle progresse cependant, notamment avec l'essor de la vente en circuit court, qui profite surtout à la filière viande. En 2013, les poulets de chair représentent ainsi plus de la moitié des 2,3 millions de volailles présentes sur les exploitations. Avec près de 660 000 têtes dans l'Arc jurassien, les poules pondeuses ne représentent que 30% des effectifs de poules.

Répartition des animaux dans les élevages de l'Arc jurassien en 2013

Nombre de têtes	Berne nord	Vaud	Neuchâtel	Jura	Arc jurassien suisse	Arc jurassien	Franche-Comté	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort
Bovins	51 643	110 560	40 868	58 798	261 869	879 764	617 895	245 465	153 910	199 945	18 575
dont vaches laitières	17 610	33 831	14 895	16 094	82 430	286 970	204 540	98 210	53 360	47 920	5 050
dont vaches nourrices	4 399	10 082	3 020	7 288	24 789	72 429	47 640	6 860	9 470	28 530	2 780
Equidés	4 351	6 715	1 697	5 024	17 787	31 327	13 540	nd	nd	nd	nd
dont chevaux	3 264	5 174	1 334	4 596	14 368	27 204	12 836	nd	nd	nd	nd
Ovins	6 275	13 845	2 162	5 640	27 922	86 683	58 761	9 328	13 586	33 538	2 309
Caprins	1 636	2 530	641	2 156	6 963	11 921	4 958	1 380	1 983	1 282	313
Porcins	39 726	42 794	7 907	13 594	104 021	221 976	117 955	51 865	26 690	36 350	3 050
Volailles	354 939	932 766	63 884	136 164	1 487 753	2 289 753	802 000	nd	nd	nd	nd
dont poulets de chair	160 336	666 424	18 732	67 189	912 681	1 291 681	379 000	nd	nd	nd	nd

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle ; OFS - Relevé des structures agricoles

Les exploitations plus grandes en Franche-Comté que dans l'Arc jurassien suisse

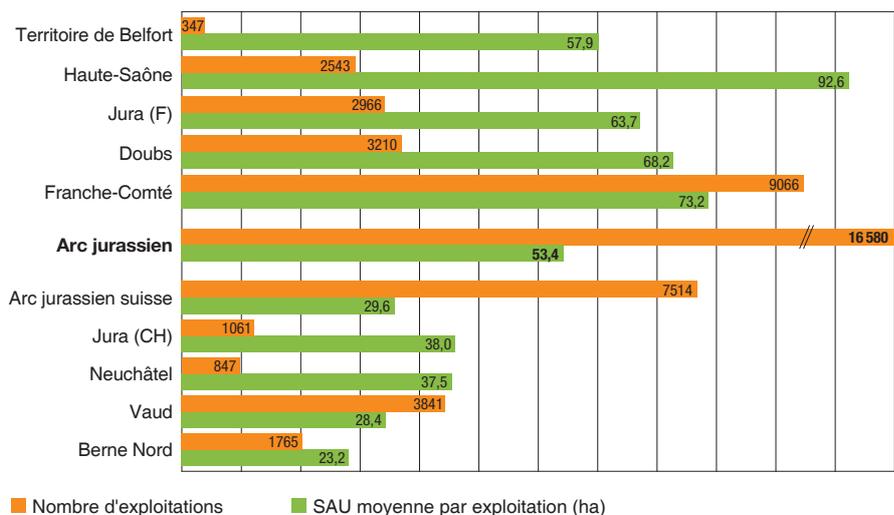
En 2013, 16 580 exploitations agricoles ont été recensées dans l'Arc jurassien, 9 070 côté français et 7 510 côté suisse. Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse régulière dans les deux pays. Plus d'un quart a disparu depuis 2000, ce qui a entraîné une augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles de l'Arc jurassien de 39,6 hectares à 53,4 hectares en 13 ans.

Avec une SAU moyenne de 73 hectares par exploitation en 2013, les structures franc-comtoises sont 20 % plus grandes que la structure agricole française moyenne. Les plus grandes exploitations franc-comtoises se situent en Haute-Saône, où plus d'un tiers d'entre elles mettent en valeur plus de 100 hectares de SAU, pour une moyenne globale de près de 93 hectares dans le département. En Franche-Comté, plus de la moitié des structures agricoles exploitent plus de 50 hectares et un quart exploitent plus de 100 hectares. Pour autant, les petites structures restent nombreuses dans la région française. Près d'un quart des exploitations régionales mettent en valeur moins de 5 hectares de SAU.

De taille plus modeste, les exploitations de l'Arc jurassien suisse ont une SAU moyenne de 30 hectares, surface cependant nettement supérieure à la moyenne suisse qui s'établit à près de 19 hectares. La majorité des exploitations ont une taille comprise entre 10 et 50 hectares. Dans les cantons du Jura et de Neuchâtel, les exploitations sont plus grandes: la majorité des structures compte plus de 30 hectares et la SAU moyenne est de 38 hectares. Seules quelques dizaines d'exploitations comptabilisent plus de 100 hectares de surfaces agricoles.

Bien que leur taille soit nettement inférieure à celle des exploitations franc-comtoises, seules 12 % des exploitations de l'Arc jurassien suisse mettent en valeur moins de 5 hectares de SAU. Cet écart s'explique en partie par des différences de seuil pour la comptabilisation des exploitations dans chaque pays. Par exemple, le seuil de surface pour les cultures spécialisées comme la vigne est de 20 ares en France, contre 30 ares en Suisse.

Exploitations agricoles et surfaces moyennes dans l'Arc jurassien, 2013



Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle ; OFS - Relevé des structures agricoles.

Les petites structures individuelles restent la norme en Suisse

En Franche-Comté, la baisse du nombre total d'exploitations agricoles s'accompagne d'un développement des exploitations sous forme sociétaire. Ce type d'exploitation permet à plusieurs associés de travailler ensemble pour réaliser des économies d'échelle, mais aussi de partager la contrainte permanente engendrée par la conduite d'un troupeau dans les élevages. Ces formes juridiques d'exploitation permettent également aux conjoints d'accéder plus facilement à un véritable statut d'exploitant agricole.

En revanche, cette évolution n'est pas observée côté suisse de l'Arc jurassien. Les structures juridiques de forme individuelle restent très largement dominantes et concernent 84 % des exploitations agricoles en 2013. En outre, leur part relative a peu évolué ces dernières années et a même légèrement progressé entre 2010 et 2013. Loin derrière ces exploitations individuelles, les sociétés simples regroupent moins de 14 % des structures agricoles de la zone. Une fis-

calité moins avantageuse de ce côté de la frontière pourrait expliquer cette différence. Même parmi ces exploitations sociétaires, le caractère familial des structures est très présent dans l'Arc jurassien suisse.

Dans le secteur agricole, le recours à l'Unité de Travail Annuel (UTA) permet de mesurer la quantité de main-d'œuvre nécessaire à la production des biens et de comparer le volume de travail indépendamment des différents types de main d'œuvre (exploitant agricole, main d'œuvre familiale, travail salarié permanent ou saisonnier...). En 2013, 30 500 UTA ont été utilisées par le secteur agricole de l'Arc jurassien, dont 55 % par les exploitations suisses. Les trois quarts de la force de travail agricole sont apportés par la main-d'œuvre familiale, parmi laquelle les chefs d'exploitation représentent 14 700 UTA. Le reste est apporté par de la main d'œuvre salariée. En 2013, les exploitations agricoles de l'Arc jurassien emploient en moyenne moins de 1,8 UTA. Avec 2,2 UTA par exploitation agricole, les structures de l'Arc jurassien suisse sont plus gourmandes en main d'œuvre que les structures françaises qui utilisent en moyenne 1,5 UTA par exploitation.

Main d'œuvre agricole dans l'Arc jurassien

Volume de travail en unités de travail annuel (UTA)	Arc jurassien suisse			Arc jurassien			Franche-Comté		
	2000	2010	2013	2000	2010	2013	2000	2010	2013
Actifs agricoles	20 945	17 491	16 659	38 380	31 557	30 529	17 434	14 066	13 870
Main-d'œuvre familiale, dont	14 509	11 967	11 291	29 902	23 886	22 701	15 393	11 919	11 410
Chefs d'exploitation et coexploitants	nd	5 337	4 968		15 271	14 738	11 615	9 935	9 770
Autre main-d'œuvre familiale	nd	6 631	6 323		8 614	7 963	3 777	1 984	1 640
Main-d'œuvre salariée	6 436	5 524	5 367	8 478	7 671	7 827	2 042	2 147	2 460

Sources : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole ; OFS - Comptes régionaux de l'agriculture (CRA)

Professionnalisation de l'emploi agricole français

Parallèlement à la baisse du nombre de structures, l'emploi agricole recule. Depuis 2000, la main d'œuvre agricole mesurée en UTA a baissé en moyenne de 1,7% par an, de manière homogène de chaque côté de la frontière. Ces dernières années, le rythme de la baisse s'est infléchi. En effet, entre 2010 et 2013, l'emploi agricole a reculé de 1,1% chaque année contre 2% par an durant la décennie précédente. La quantité de travail apportée par les exploitants agricoles

baisse moins rapidement que le nombre d'unités de production. En effet, la diminution de la main d'œuvre utilisée concerne principalement la main-d'œuvre familiale mais de manière hétérogène de part et d'autre de la frontière. Côté suisse, les structures restent familiales et la baisse de la main d'œuvre, qu'elle soit familiale ou salariée, se fait au rythme des cessations d'activité. En France, la diminution de l'emploi incombe principalement à la diminution de l'aide familiale, partiellement compensée par le développement du salariat permis par l'augmentation de la taille des exploitations.

Par ailleurs, la structure de l'emploi diffère fortement d'un côté et de l'autre de la frontière. En Suisse, l'emploi salarié représente un tiers de la main d'œuvre dans les exploitations et la main d'œuvre familiale apporte plus de travail que les exploitants eux-mêmes. Côté français, le poids du salariat est deux fois moindre. Néanmoins, il accompagne le développement des structures sociétaires dans l'agriculture franc-comtoise. Le développement des formes sociétaires rapproche les co-exploitants, mais éloigne la famille qui est moins impliquée dans l'exploitation.

Définitions

Alpage ou estive: pâturage de montagne où les troupeaux sont amenés en été. Ce terme est étymologiquement lié aux Alpes mais s'est généralisé aux autres massifs.

Cultures pérennes ou permanentes: cultures de plantes pérennes (vivaces), pouvant vivre plusieurs années. En agriculture, il s'agit essentiellement des vignes, des cultures fruitières (vergers notamment) et des pépinières.

Exploitations agricoles: au sens statistique, une exploitation agricole doit justifier d'une certaine dimension, que ce soit en surface, en nombre d'animaux ou en volume de production. La plupart des seuils permettant de vérifier ce critère sont identiques en France et en Suisse (par exemple 1 hectare de surface agricole utile), mais il existe des différences (20 ares de cultures spéciales en France contre 30 en Suisse).

Orientation technico-économique (OTEX): classification européenne des exploitations déterminée par le poids relatif de la production ou marge brute standard (PBS ou MBS respectivement en France et en Suisse, soit le potentiel de production) de chaque atelier. Celle-ci est obtenue par pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel de l'exploitation par des coefficients régionalisés de PBS/MBS.

Surface Agricole Utile (SAU): surface utilisée pour la production agricole, à l'exception des surfaces d'estives et des forêts.

Surfaces boisées: forêts et autres surfaces boisées (haies et groupes d'arbres espacés).

Surfaces herbagères: prairies artificielles, prairies naturelles et pâturages.

Surfaces improductives: lacs et cours d'eau, végétation improductive, rochers et éboulis, glaciers et névés.

Unité de Travail Annuel (UTA): unité de mesure de la quantité de travail fourni sur une exploitation agricole. Elle correspond à l'équivalent d'une personne travaillant à plein temps pendant une année (sur la base de 280 jours de travail).

Unité de Gros Bétail (UGB): coefficient qui permet de comparer les différents animaux de rente entre eux. Une UGB correspond à la consommation de fourrage et à la production de fumier et de lisier d'une vache de 650 kg. A partir de cette base, des coefficients de conversion sont établis en fonction de l'espèce, de l'âge et du sexe (par exemple, une chèvre correspond à 0,3 UGB).



Statistique Vaud
Département des finances
et des relations extérieures



Observatoire Statistique
Transfrontalier
de l'Arc jurassien

Avec la collaboration de la FISTAT et du BECO

www.ostaj.org

CONTACTS

Service de statistique

Rue du Château 19
2001 Neuchâtel
Tél. : + 41 32 889 44 09
Fax : + 41 32 889 89 34
ostaj@ne.ch

Agreste : Statistique Agricole

DRAAF de Franche-Comté Service Régional de l'Information Statistique et Economique

Immeuble Orion
Rue de Belfort 191
25043 Besançon Cedex
Tél. : + 33 3 81 47 75 00
Fax : + 33 3 81 47 75 05
draaf-franche-comte@agriculture.gouv.fr



Responsables de la publication :

Gérard Geiser,
chef du Service de statistique, Neuchâtel
Florent Viprey,
Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
Franche-Comté

Rédaction :

Noredine Hmamda,
Service de statistique, Neuchâtel
Geoffrey Heydorff,
Service Régional de l'Information Statistique et
Economique, Besançon

Edition juin 2015
Suisse © OSTAJ – France © OSTAJ-DRAAF